



Schaan, 21 août 2014

Communiqué de presse: lettre ouverte de la CIPRA aux Ministres de l'Environnement des États alpins

## **Ourse Daniza: le doute profite à l'accusé**

**En Italie, une ourse, qui a défendu ses oursins à l'égard d'un promeneur, fait parler d'elle. Les Administrations locales la définissent comme une ourse « problématique » et ont autorisé sa capture. La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, CIPRA, appelle les responsables à présenter des évaluations objectives attestant du comportement « problématique » de l'animal avant d'agir.**

Le thème des grands prédateurs déclenche régulièrement des débats émotionnels. Cela paraît le cas dans le Trentin, Italie : l'ourse Daniza a adopté un comportement défensif à l'égard de ses oursons au détriment d'un randonneur qui a été blessé. Les administrations de la Province de Trente ont autorisé la capture de la mère, tandis que les petits resteront en liberté.

La décision est prématurée et entièrement dénuée de fondement. Rien ne prouve que Daniza soit un animal « problématique ». La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, CIPRA conteste cette condamnation a priori. Dans une lettre ouverte, elle s'adresse (voir : [www.cipra.org/fr/positions](http://www.cipra.org/fr/positions)) au Gouverneur de la Province autonome de Trente, Ugo Rossi et aux Ministres de l'Environnement des États alpins.

Les responsables devraient suspendre la capture de cette ourse, en attendant des évaluations objectives attestant qu'elle pourrait mettre en péril la sécurité d'autres personnes. La coexistence entre les grands prédateurs et l'homme dans l'espace alpin n'est possible que si les États alpins agissent de manière concertée en application de la Convention Alpine, en particulier du protocole Protection de la Nature et Entretien des Paysages.

C'est aux Ministres de l'Environnement des États alpins – destinataires de la lettre ouverte - de s'engager au niveau international afin que ladite coexistence puisse réussir.

Communiqué et photos de presse : [www.cipra.org/fr/presse/communiques-de-presse-1](http://www.cipra.org/fr/presse/communiques-de-presse-1)

Pour toute information complémentaire:

Dominik Siegrist, Président CIPRA International; +41 79 673 43 30 [dominik.siegrist@hsr.ch](mailto:dominik.siegrist@hsr.ch)

Barbara Wülser, responsable de communication CIPRA International +41 78 824 25 85; [barbara.wuelser@cipra.org](mailto:barbara.wuelser@cipra.org)



### **La CIPRA, une organisation aux visages et formes multiples**

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, la CIPRA, est une organisation faitière non gouvernementale avec des représentations nationales et une représentation régionale dans les sept pays alpins. Elle regroupe plus de cent associations et organisations. La CIPRA oeuvre pour un développement durable dans les Alpes, comprenant la préservation du patrimoine culturel et naturel, de la diversité régionale, ainsi que la proposition de solutions transnationales répondant aux problèmes rencontrés dans l'espace alpin. [www.cipra.org](http://www.cipra.org)